

ARRETE N° POL-192/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur la contre allée Avenue Mendès France en face du N°1 Bis, afin de permettre le stationnement d'un camion et d'une bétonnière pour des travaux de rénovation et d'agrandissement d'une terrasse pour Mr FERRERO domicilié 12 place de la Frigoule par la Société BATI ISO CONCEPT-34270-SAUTEYRARGUES, du lundi 21 Septembre 2026 au vendredi 09 Octobre 2026.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre le stationnement sur la contre allée Avenue Mendès France en face du N°1 Bis, afin de permettre le stationnement d'un camion et d'une bétonnière pour des travaux de rénovation et d'agrandissement d'une terrasse pour Mr FERRERO domicilié 12 place de la Frigoule par la Société BATI ISO CONCEPT-34270-SAUTEYRARGUES, du lundi 21 Septembre 2026 au vendredi 09 Octobre 2026, la circulation sera réglementée de la manière suivante :

- **Stationnement d'un camion avec bétonnière durant les travaux**
- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **La signalisation et la sécurisation des lieux sera mise en place par l'entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne le 15/09/2026

Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

